

Version
2.0Date de révision:
03/08/2019Numéro de la FDS:
000000606330**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : Sikafloor®-156 CA Comp. A

Détails concernant le fabricant ou le fournisseurNom de la compagnie : 601, avenue Delmar
Canada
Pointe-Claire, QC H9R 4A9
Sika Canada Inc.
www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse courriel de Services : ehs@ca.sika.com
Santé et SécuritéNuméro de téléphone en cas : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)
d'urgence**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/



Version
2.0

Date de révision:
03/08/2019

Numéro de la FDS:
000000606330

vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:

P302 + P352 CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Attention

: Des rapports ont associé qu'une exposition répétée et prolongée à certains produits chimiques présents dans ce produit peut causer des dommages permanents au cerveau, au foie, aux reins et au système nerveux central. Un mauvais usage à des concentrations délibérées et l'inhalation des vapeurs peuvent être nocifs ou mortels.

Autres dangers

Inconnu.

Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	25068-38-6	≥ 60 - < 80
bis(isopropyl)naphtalène	38640-62-9	≥ 10 - < 30
produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques	28064-14-4	≥ 5 - < 10
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	68609-97-2	≥ 1 - < 5
alcool benzylique	100-51-6	≥ 1 - < 5

Version
2.0Date de révision:
03/08/2019Numéro de la FDS:
000000606330

(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	>= 0.1 - < 1
La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel		

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	: S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas de contact avec la peau	: Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Retirez les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: effets irritants effets sensibilisants Réactions allergiques Lacrymation excessive Erythème Dermatite Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Avis aux médecins	: Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Autres informations	: Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent



Version
2.0

Date de révision:
03/08/2019

Numéro de la FDS:
000000606330

être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle. Refusez l'accès aux personnes non protégées.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver conformément à la réglementation locale.



Version
2.0

Date de révision:
03/08/2019

Numéro de la FDS:
000000606330

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains

Remarques : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.
Se laver à fond après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Version
2.0Date de révision:
03/08/2019Numéro de la FDS:
000000606330

Couleur	: ambre
Odeur	: éthérée
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: non établi(e)
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 101 °C (> 214 °F) Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 0.003 hPa (0.002 mmHg)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.14 g/ml (23 °C (73 °F) ())
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: > 20.5 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives	: Donnée non disponible

Version
2.0Date de révision:
03/08/2019Numéro de la FDS:
000000606330

poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Produits incompatibles : Donnée non disponible

Donnée non disponible

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calculToxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul**Composants:****Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 20,000 mg/kg

|| bis(isopropyl)naphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 3,900 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.64 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 4,500 mg/kg



Version
2.0

Date de révision:
03/08/2019

Numéro de la FDS:
000000606330

|| produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg

|| alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.178 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénécité

Non répertorié selon les informations disponibles.

IARC Sans objet

NTP Sans objet

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****|| Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h



Version
2.0

Date de révision:
03/08/2019

Numéro de la FDS:
000000606330

tiques

II alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Persistence et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et cet conduits d'évacuation.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.
Substance polluante dans l'eau.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale



Version
2.0

Date de révision:
03/08/2019

Numéro de la FDS:
000000606330

TMD (route/train)

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementations internationales**IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(epoxy resin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(epoxy resin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**Précautions spéciales pour les utilisateurs**

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Liste canadiennes**

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 03/08/2019
Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.
Avis au lecteur:



Version
2.0

Date de révision:
03/08/2019

Numéro de la FDS:
000000606330

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Texte complet d'autres abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Derived no-effect level
EC50	Half maximal effective concentration
GHS	Globally Harmonized System
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	Predicted no effect concentration
REACH	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	Substances of Very High Concern
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative

CA / 3F

Version
2.0Date de révision:
02/27/2019Numéro de la FDS:
000000606331**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : Sikafloor®-156 CA Comp. B

Détails concernant le fabricant ou le fournisseurNom de la compagnie : 601, avenue Delmar
Canada
Pointe-Claire, QC H9R 4A9
Sika Canada Inc.
www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse courriel de Services : ehs@ca.sika.com
Santé et SécuritéNuméro de téléphone en cas : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)
d'urgence**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Liquides inflammables	: Catégorie 4
Toxicité aiguë (Oral(e))	: Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Catégorie 4
Corrosion de la peau	: Catégorie 1B
Dommages oculaires graves	: Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	: Sous-catégorie 1A

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger



Version
2.0

Date de révision:
02/27/2019

Numéro de la FDS:
000000606331

Déclarations sur les risques	: H227 Liquide combustible. H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Déclarations sur la sécurité	: Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Intervention: P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie. Entreposage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. Élimination: P501 Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Version
2.0Date de révision:
02/27/2019Numéro de la FDS:
000000606331

Attention : Des rapports ont associé qu'une exposition répétée et prolongée à certains produits chimiques présents dans ce produit peut causer des dommages permanents au cerveau, au foie, aux reins et au système nerveux central. Un mauvais usage à des concentrations délibérées et l'inhalation des vapeurs peuvent être nocifs ou mortels.

Autres dangers

Inconnu.

Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
alcool benzylique	100-51-6	>= 30 - < 60
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	>= 10 - < 30
m-phénylènebis(méthylamine)	1477-55-0	>= 10 - < 30
tétraéthylènepentamine	112-57-2	>= 10 - < 30
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	>= 5 - < 10
propène-2 nitrile, produits de réaction avec la triméthyl-2,2,4 (ou -2,4,4) hexanediamine-1,6	90530-20-4	>= 1 - < 5
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	25513-64-8	>= 1 - < 5

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les corrosions cutanées non traitées donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux : L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.



Version
2.0

Date de révision:
02/27/2019

Numéro de la FDS:
000000606331

	Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Retirez les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: Les dommages à la santé peuvent être retardés. effets corrosifs effets sensibilisants Gêne gastro-intestinale Troubles respiratoires Réactions allergiques Migraine Dermatite Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves brûlures.
Avis aux médecins	: Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inadéquats	: Eau
Autres informations	: Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection personnelle. Refusez l'accès aux personnes non protégées.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

Version
2.0Date de révision:
02/27/2019Numéro de la FDS:
000000606331

les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.

Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Conserver conformément à la réglementation locale.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
m-phénylènebis(méthylamine)	1477-55-0	(c)	0.1 mg/m ³	CA AB OEL
		C	0.1 mg/m ³	CA BC OEL
		P	0.1 mg/m ³	CA QC OEL
		C	0.1 mg/m ³	ACGIH



Version
2.0

Date de révision:
02/27/2019

Numéro de la FDS:
000000606331

Mesures d'ordre technique

: L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.
Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains

Remarques

: Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux

: Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau et du corps

: Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène

: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.
N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.
Se laver à fond après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Version
2.0Date de révision:
02/27/2019Numéro de la FDS:
000000606331

Aspect	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: type amine
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: non établi(e)
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: env. 85 °C (185 °F) Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supé- rieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 19.9983 hPa (15.000 mmHg)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.004 g/ml (23 °C (73 °F) ())
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: partiellement soluble
Coefficient de partage (n- octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto- inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposi- tion	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: > 7 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
poids moléculaire	: Donnée non disponible



Version
2.0

Date de révision:
02/27/2019

Numéro de la FDS:
000000606331

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	: Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Produits incompatibles	: Donnée non disponible
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.	

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: 1,254 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë: 3.84 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	: Estimation de la toxicité aiguë: 4,536 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

|| alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 orale (Rat): 1,620 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 4.178 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

|| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 orale (Rat): 1,030 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5.01 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 épidermique (Lapin): > 2,000 mg/kg

|| m-phénylènebis(méthylamine):

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 orale (Rat): 930 mg/kg
-------------------------------	-------------------------------



Version
2.0

Date de révision:
02/27/2019

Numéro de la FDS:
000000606331

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.34 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 3,100 mg/kg

|| tétraéthylènepentamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,716.2 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): 1,260 mg/kg

|| 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 2,169 mg/kg

|| 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 910 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénécité

Non répertorié selon les informations disponibles.

IARC Sans objet

NTP Sans objet

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:



Version
2.0

Date de révision:
02/27/2019

Numéro de la FDS:
000000606331

|| alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

|| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité pour les algues : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

|| m-phénylenebis(méthylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

|| 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

|| 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 29.5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 174 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et ces conduits d'évacuation.



Version
2.0

Date de révision:
02/27/2019

Numéro de la FDS:
000000606331

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TMD (route/train)

- No. UN : UN 3066
Nom d'expédition : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
- Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8

Réglementations internationales

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3066
Nom d'expédition : Paint related material
Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosives
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852

Code IMDG

- No. UN : UN 3066
Nom d'expédition : PAINT RELATED MATERIAL
- Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B
Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



Version
2.0

Date de révision:
02/27/2019

Numéro de la FDS:
000000606331

Réglementation nationale

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 02/27/2019
Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Texte complet d'autres abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Derived no-effect level
EC50	Half maximal effective concentration
GHS	Globally Harmonized System
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that

Sikafloor®-156 CA Comp. BVersion
2.0Date de révision:
02/27/2019Numéro de la FDS:
000000606331

MARPOL	kills 50% of the test animals during the observation period) International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	Predicted no effect concentration
REACH	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	Substances of Very High Concern
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative

CA / 3F